

Réunion du 3 septembre 2024

Le 3 septembre 2024 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'Amailoux, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de réunion de l'assemblée délibérante, sous la présidence de Madame Nathalie BRESCIA Maire, pour la tenue de la session ordinaire à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 1^{er} juillet 2024. Affichée le 26 août 2024

Présents : Mme Nathalie BRESCIA - Maire --Mme Delphine BOCHE 2^{ème} adjointe – Mr. Mickaël BRACONNIER 3^{ème} adjoint - Mme Sonia GARREAU 4^{ème} adjointe - Mme Diana FAUCHER - Mme Noëlle DUREISSEIX-DESIMPEL –Mr. Christian VEILLON - Mr Roland MOTARD - Mr. Jérôme MOTARD – Mr. Sébastien BRILLANCEAU -

Absents : Mr. Patrick LIAUD 1^{er} adjoint - Mr. Nicolas BROSSARD - Mme Fabienne FAIVRE - Mr. Jérôme SIMONNET -

Pouvoir : Mr. Patrick LIAUD a donné pouvoir à Mr Mickaël BRACONNIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Delphine BOCHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines réunions

Elles sont fixées les mardis 15 octobre 2024, 3 décembre 2024, 7 janvier 2025, 18 février 2025, 8 avril 2025, 27 mai 2025 et 8 juillet 2025 à 20 heures 30, à la mairie.

Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2024.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à exprimer sur le fond ou la forme du procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2024.

Aucun membre ayant manifesté un quelconque désaccord, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Démission d'une élue

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Mme Anne MÉNARD, à compter du 11 juillet 2024, en raison d'un changement de vie personnelle.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 44 –03/09/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

RESSOURCES HUMAINES**OBJET****Création de deux emplois permanents d'adjoint technique principal de 2^e classe dans le cadre d'un avancement de grade.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'arrêté de Madame Le Maire en date du 1^{er} mars 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Considérant que deux agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Madame le Maire propose qu'il soit créé deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, permanent, comme ci-après, afin de promouvoir les agents concernés.

<u>Grade</u>	<u>Durée</u>	<u>Fonction</u>	<u>Date d'avancement</u>
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35 H 00 Temps complet	Agent des espaces verts	1 ^{er} octobre 2024
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	18 H 26 minutes /35 ^{ème}	Agent d'entretien des locaux	1 ^{er} décembre 2024

Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE de créer** deux postes d'adjoint technique principal de 2^e classe, permanent, de catégorie C, un à temps complet (35 heures), agent des espaces verts, à compter du 1^{er} octobre 2024 et un à temps non complet de 18 H 26 minutes/35^{ème}, agent d'entretien des locaux, à compter du 1^{er} décembre 2024,

- **PRÉCISE** que la suppression des deux postes d'adjoint technique interviendra après avis du comité social territorial,

- **DIT** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

- **DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des adjoints, pour mettre en œuvre cette délibération.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 45 –03/09/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

RESSOURCES HUMAINES

OBJET

Tableau des emplois

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser le tableau des effectifs à la suite de l'avancement, dans le cadre d'un avancement de grade pour deux agent, au grade d'adjoint technique principal de 2è classe,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel communal à compter du

1^{er} octobre 2024

<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire (Heures et minutes)</i>
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	35 heures
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
<i>Hommes</i>			
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures

Adjoint technique territorial	C	0	18 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 Heures
<i>Femmes</i>			
Adjoint technique territorial	C	0	35 H 00
Adjoint technique territorial	C	1	18 H 26
Adjoint technique territorial principal de 2è classe	C	1	35 H 00

1^{er} décembre 2024

<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire (Heures et minutes)</i>
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	35 heures
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>			
<i>Hommes</i>			
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	0	18 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 Heures
<i>Femmes</i>			
Adjoint technique territorial	C	0	35 H 00
Adjoint technique territorial	C	0	18 H 26
Adjoint technique territorial principal de 2è classe	C	1	35 H 00
Adjoint technique territorial principal de 2è classe	C	1	18 H 26

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 46 –03/09/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

AIDE ET ACTION SOCIALES

OBJET

Fonds d'aide aux jeunes

Appel à contribution

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un fonds partenarial destiné à soutenir les jeunes deux-sévriens âgés de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés financières.

Ce fonds apporte des aides principalement alimentaires et d'hygiène, mais aussi d'hébergement, de transport. Les jeunes ont également bénéficié en 2023 d'actions relatives à la mobilité, à la santé ou à la citoyenneté.

En 2023, ce sont près de 300 jeunes deux-sévriens qui en ont bénéficié pour un budget d'environ 100 000 €. Ceci a été possible grâce à la mobilisation de tous les contributeurs au FAJ.

En tant que gestionnaire du fonds, le Département s'engage annuellement à rendre compte de la collecte et de l'utilisation des contributions.

45 jeunes de la CCPG ont bénéficié de cette aide.

En 2023, 153 aides individuelles ont été reçues pour 117 jeunes Deux-Sévriens pour un montant de 10 933 €. L'aide moyenne du FAJ est de 71,45 € en 2023.

Madame Le Maire soumet à l'assemblée la demande d'appel à contribution pour l'année 2024.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de verser la somme de 100,00 € au titre de la participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour l'année 2024,

AUTORISE Madame Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 47 –03/09/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

AIDE ET ACTION SOCIALES**OBJET**
Fonds de Solidarité Logement
Appel à contribution

Le fonds de solidarité pour le logement est un outil de cohésion sociale au service des habitants du département qui rencontrent des difficultés pour faire face à leurs charges de logement et d'énergie compte-tenu de leur budget restreint.

Il peut être sollicité pour le paiement des factures d'énergie, d'eau, de téléphonie et d'internet, du dépôt de garantie, d'un premier loyer et de l'assurance habitation mais aussi d'un impayé de loyers. Il permet d'éviter les coupures d'eau et d'énergie ainsi que les expulsions.

En 20223 ce fonds a soutenu 2 717 ménages par le biais d'une aide individuelle ou d'une mesure d'accompagnement, pour un montant global de 1 350 000 €, hors charges de personnel, celles-ci étant intégralement supportées par le Département.

3 126,00 € d'aides individuelles ont été accordées soit 7 ménages aidés sur la commune.

Madame Le Maire soumet à l'assemblée la demande de participation financière pour l'année 2024.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de verser la somme de 100,00 € au titre de la participation financière au Fonds Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2024,

AUTORISE Madame Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 48 –03/09/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**OBJET****Rapport d'activités communautaires - année 2023**

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal,

- **PREND acte** du rapport d'activités de l'année 2023 de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

VOIRIE

Effacement des réseaux du Haut Château **Devis TELECOM**

Le dossier est reporté à une réunion ultérieure en raison de l'absence du devis.

Informations diverses

Commission cadre de vie

Elle se réunira le mardi 24 septembre 2024, rendez-vous à 19 heures à la mairie. Elle se déroulera sur le site des terrains achetés tout récemment aux conjoints GUILLEUX, situés à La Touche, afin de réfléchir au devenir de ce lieu. Tous les conseillers municipaux sont les bienvenus.

Pôle multi activités

Pour le financement, 4 banques ont été contactées afin de savoir jusqu'à quelle hauteur elles peuvent accompagner la commune dans ce projet.

L'étude géotechnique est terminée. Il reste à déterminer s'il y aura un impact ou pas sur le financement.

Panneaux de voirie

Régulièrement, il est demandé à chaque conseiller municipal de recenser dans son secteur les panneaux de voirie endommagés, texte effacé....

La liste sera à communiquer à Mr Patrick LIAUD 1^{er} adjoint, responsable de la voirie.

Rénovation énergétique des logements sociaux communaux 7, 9 et 11, rue de Gâtine

Le démarrage des travaux d'isolation extérieure, changement des huisseries extérieures est prévu vers le 15 septembre 2024.

Distributeur de pizzas à emporter

Après un tour de table, par 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention, il est décidé qu'un distributeur de pizzas à emporter sera installé près du garage Pôle Méca NDS situé ZA Le Rocher Rue des Ecoles, par le restaurant ZALAMAKÉ de Chiché (79).

Terrain du Foyer Saint François

A la suite de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2024, Madame le Maire a contacté l'Association Fraternité Marie Immaculée par téléphone et mail. A ce jour, elle n'a eu aucun retour.

Délibérations n° 44 à 48.

Toutes les matières à soumettre à la délibération étant épuisées, le procès-verbal est alors clos les jour, mois, an que dessus.

La séance a été levée à 21 heures 45.

Au registre ont signé,

Mme. Nathalie BRESCIA
Maire,

Mme Delphine BOCHE
Secrétaire de séance,